

UN LIBRARY

DEC 17 1976



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.2/31/L.94
14 décembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 57 de l'ordre du jour

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL :
RAPPORT DU CONSEIL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Projet de décision proposé par le Président

Rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux
de sa dixième session

La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

"L'Assemblée générale,

a) Décide de prendre acte du rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa dixième session 1/;

b) En application de la recommandation figurant dans le rapport du Conseil sur la deuxième partie de sa dixième session 2/, décide provisoirement de convoquer la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies sur le développement industriel en 1979 sur la base du mandat proposé au paragraphe 70 de la Déclaration et du Plan d'action de Lima 3/; décide de prier le Conseil du développement industriel de faire fonction, à partir de sa onzième session, de Comité préparatoire intergouvernemental pour cette Conférence; et décide de prendre une décision définitive en la matière à sa trente-deuxième session."

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 16 (A/31/16).

2/ Ibid., deuxième partie, par. 20 à 22.

3/ A/10112.